



Européenne Expertise

WARREN

Société par actions simplifiées unipersonnelle

**Siège social : 16, rue de la Chaussée
02300 - CHAUNY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

WARREN

Société par actions simplifiées unipersonnelle

**Siège social : 16, rue de la Chaussée
02300 - CHAUNY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur David AUDEFROY en date du 19 mars 2025, en qualité d'associé unique de la société WARREN, relatif à l'apport des actions de la société A.D.D à la société WARREN, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.227-1 du code de commerce.

La valeur des titres a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par le représentant de la société concernée en date du 20 mars 2025. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération proposée consiste en l'apport en nature des actions composant le capital social de la société A.D.D, dont le siège social est situé au 16, rue de la chaussée 02300 Chauny, enregistrée au numéro 883 954 414 au RCS de Saint Quentin.

Le capital social de la société A.D.D est de 500.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 1.000 euros chacune.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

Apports en nature des 500 actions détenues par Monsieur David AUDEFROY dans le capital de la société A.D.D.

- La société A.D.D. au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé au 16, rue de la chaussée 02300 Chauny, enregistrée au numéro 883 954 414 au RCS de Saint Quentin.

Monsieur David AUDEFROY détient dans cette société 500 actions composant le capital social.

La société clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année.

L'origine de propriété des actions apportées, les éléments caractéristiques de la société concernée et les conditions de l'apport sont décrits dans les paragraphes qui suivent, qui contiennent les déclarations de l'apporteur relatives à l'apport effectué.

a) Origine de la Société dont les titres sont apportés

La société A.D.D. comporte un capital de 500.000 euros divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, ayant son siège social situé au 16, rue de la chaussée 02300 Chauny, enregistrée au numéro 883 954 414 au RCS de Saint Quentin.

Elle a été constituée le 04/08/2020, sous forme de société par actions simplifiée.

b) Origine de propriété des actions apportées

Monsieur David DERRIEN déclare détenir un total de 500 actions.

c) Charges et conditions de l'apport

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions suivantes et moyennant la valeur ci -après fixée, savoir :

- 1°- de prendre les actions présentement apportées dans l'état où elles se trouvent actuellement,
- 2°- de satisfaire et s'obliger aux droits et obligations attachés à ces actions,
- 3°- d'accepter en toutes leurs dispositions les statuts de la Société.
- 4°- déclarer connaître la situation tant sociale, juridique, comptable et fiscale et généralement de toute nature de la Société.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

d) Propriété et jouissance

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées, celles-ci seront soumises à toutes les dispositions des statuts, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les actions anciennes de même catégorie, à compter de la date définitive de l'augmentation de capital consécutive à l'opération d'apport objet du traité.

e) Évaluation de l'apport en nature

Aux termes du traité d'apport signé le 20 mars 2025, il est apporté à la société WARREN :

- Les 500 actions émises constituant le capital de la société A.D.D.
Les actions émises et à émettre sont apportées pour une valeur de 1.000.000 euros.

Les actions apportées sont des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

f) Rémunération de l'apport

En contrepartie de son apport évalué à 1.000.000 euros, Monsieur David AUDEFROY recevra 1.000 actions nouvelles de la société WARREN émises au prix unitaire de 1.000 euros chacune.

II - DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences estimées selon les normes professionnelles applicables en France et procédé à toutes investigations utiles pour vérifier la réalité des apports.

Pour ce faire, il nous a été remis les documents comptables de la société A.D.D., l'extrait K-bis, les statuts ainsi que le contrat d'apport et le projet des statuts de la société WARREN.

Nous avons pu travailler sur les comptes au 31 décembre 2024 pour la société A.D.D. à jour de l'ensemble des écritures comptables ainsi que sur les opérations comptables jusqu'à la date de notre rapport.

Nous nous sommes entretenus avec les différents conseils intervenants dans cette affaire à l'effet de connaître les raisons et les modalités de l'opération.

Nous avons vérifié que l'activité desdites sociétés à ce jour n'a pas conduit à une baisse des valeurs apportées des titres correspondants.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

III - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport en nature décrit ci-dessus et dont le total s'élève à 1.000.000 euros.

À Paris, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
Monsieur Jacques DURET

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com